



Fiche signalétique du 23/3/2020, révision 1

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Dénomination commerciale: **SAPO 250 H**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage recommandé :

Désinfectant

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur:

Lodi Group

Parc d'Activités des Quatre Routes

35390 Grand Fougeray

France

Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

fds@lodi.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy.

Hôpital Central

29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

54035 Nancy Cedex

Tel : +33 3 83 22 50 50

Email: cap@chu-nancy.fr

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



**Attention, Met. Corr. 1, Peut être corrosif pour les métaux.**



**Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.**



**Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.**



**Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection des yeux, des gants de protection, un équipement de protection du visage

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P391 Recueillir le produit répandu

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

ALCOOL ETHOXYLE

Quaternary ammonium compounds, didecyl dimethyl, chlorides

éthylenediaminetétraacetate-de-tétratosodium

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

En cas de contact avec les yeux le produit provoque de graves lésions oculaires, comme l'opacification de la cornée ou la lésion de l'iris.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants







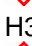














### 3.1. Substances

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

Non disponible

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 5% - < 10%	ALCOOL ETHOXYLE	CAS: 169107-21-5	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 1% - < 5%	carbonate de sodium	Numéro 011-005-00-2 Index: CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
4.5%	Quaternary ammonium compounds, didecyl dimethyl, chlorides	Numéro 612-131-00-6 Index: CAS: 7173-51-5 EC: 230-525-2	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411  3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 3.5% - < 4%	éthylènediaminetétraac etate-de-tétrasodium	Numéro 607-428-00-2 Index: CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.9/2 STOT RE 2 H373  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 0.9% - < 2.25%	propan-2-ol;	Numéro 603-117-00-0 Index: CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 0.075% - < 0.15%	BENZYL BENZOATE	Numéro 607-085-00-9 Index: CAS: 120-51-4 EC: 204-402-9	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 0.00075% - < 0.0075%	acétate d'isopentyle	Numéro 607-130-00-2 Index: CAS: 123-92-2 EC: 204-662-3	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

En cas d'inhalation :

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Traitement :

Symptomatique

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse.

Poudre sèche.

Eau pulvérisée.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement :

Peut être corrosif pour les métaux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles :

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles :

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Matériaux d'emballage :

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

France – VLE : 980 mg/m<sup>3</sup> – 400 ppm

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

acétate d'isopentyle - CAS: 123-92-2

UE - TWA(8h): 270 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 540 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 100 ppm - Remarques: URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

Non disponible  
Valeurs limites d'exposition PNEC  
Non disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

#### Protection de la peau:

Porter des vêtements de protection appropriés.

#### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection.

#### Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

#### Risques thermiques :

Aucun

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

#### Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide,jaune clair	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible	--	--
pH:	11 -12	--	--
Point de fusion/congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non disponible	--	--
Point éclair:	>70 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Non disponible	--	--
Densité relative:	1.02	--	--
Hydrosolubilité:	Non disponible	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible	--	--
Température de décomposition:	Non disponible	--	--

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

Viscosité:	Non disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non disponible	--	--

### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Non disponible	--	--
Liposolubilité:	Non disponible	--	--
Conductibilité:	Non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non disponible	--	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

Description des matières incompatibles : Non disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

SAPO 250 H

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Voie: cutanée - Remarques: Provoque une irritation cutanée

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Voie: oculaire - Remarques: Provoque des lésions oculaires graves

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 4700-5500 mg/Kg

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : = 46-73 mg/L - Durée: 4h

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

SAPO 250 H

b) Toxicité aquatique chronique:

Remarques: Très toxique pour les organismes aquatiques. Entraîne des effets néfastes à long terme.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons  $\geq$  9640-10400 mg/L - Durée h: 96

Point final: EC50 Daphnie = 2285-13299 mg/L - Durée h: 48

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Bioaccumulation (BCF) : Non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

Mobilité dans le sol : Non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Éviter le rejet dans l'environnement



---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU:	3267
IATA-Numéro ONU:	3267
IMDG-Numéro ONU:	3267

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
IATA-Nom technique:	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.
IMDG-Nom technique:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe:	8
ADR-Etiquette:	8
IATA-Classe:	8
IATA-Etiquette:	8
IMDG-Classe:	8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage:	III
IATA-Groupe d'emballage:	III
IMDG-Groupe d'emballage:	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin:	Polluant marin
-----------------	----------------

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	E
IMDG-Nom technique:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (UE) 2015/830  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

Règlement (EU) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)  
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H312 Nocif par contact cutané.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H332 Nocif par inhalation.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Met. Corr. 1, H290	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- CSR: Rapport sur la sécurité chimique
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EC50: Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
- ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA: Association internationale du transport aérien.
- IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
- ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

## Fiche de Données de Sécurité SAPO 250 H

IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.